



INSCRIPTION

- remplir la fiche d'inscription
- période d'inscription : du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2018

FORMATION

du 3 septembre 2018
au 5 juillet 2019

DROITS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

185 € (fixé chaque année par le Ministère)

FRAIS DE DOSSIER

106 €

CONTRIBUTION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

3 000 €

(Possibilité de paiement en 10 mensualités)

COUT DE LA FORMATION GSU

250 €

FINANCEMENTS

Renseignements sur :

www.auvergnerrhonealpes.fr

Soins infirmiers

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

POUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE OU D'UN DIPLÔME, CERTIFICAT OU AUTRE TITRE PERMETTANT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

DU 3 SEPTEMBRE 2018 AU 5 JUILLET 2019

1. Définition du métier d'infirmier

L'exercice professionnel infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation, à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

2. La réglementation en référence à l'arrêté du 31 juillet 2009

Article 34

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'Infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

- 1° Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine ;
- 2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1. S2 « Raisonner et démarche clinique infirmière » ;
- 3° Avoir réalisé un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 10 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié du référentiel de la formation infirmier ;
- 4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et de la période de stage sont fixées par le directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du Conseil Pédagogique.

3. Les objectifs de la formation

- Obtenir le DEI et le Grade Licence.
- Construire son identité professionnelle par paliers successifs pour acquérir des compétences :
 - **Comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
 - **Agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
 - **Transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transférer ses acquis dans des situations nouvelles.
- Développer de manière équivalente le comprendre et l'agir à partir des connaissances, de la recherche et la réflexivité, afin de gérer des situations différentes de soin complexes.
- Acquérir la démarche clinique et le projet des soins. Cette acquisition ne pourra se concrétiser qu'à travers leur réalisation, leur présentation et argumentation à chaque stage.

Vous atteindrez ces objectifs par :

- une compréhension de l'évolution de la profession infirmière en la situant dans le contexte de santé actuel,
- une mise à niveau portant sur des actes techniques,
- une actualisation des connaissances sur les pathologies à travers leur prise en charge infirmière,
- un suivi pédagogique personnalisé,
- une réflexion sur les pratiques passant par les analyses de situation.

4. La philosophie de la formation

Elle s'appuie sur les valeurs de la Croix-Rouge française que sont la **générosité, la solidarité, l'écoute et l'attention**, et sont complétées par des valeurs professionnelles partagées par l'ensemble de l'équipe : **accueil, respect, rigueur, tolérance, écoute, échange**.

La formation doit apporter à chacun la connaissance nécessaire, favoriser la réflexion et les échanges indispensables à la construction d'une identité professionnelle.

5. Principes pédagogiques

Ils sont centrés sur :

- Une pédagogie de la réussite.
- Un développement de l'autonomie de l'étudiant et de la responsabilisation dans la formation.
- Une pédagogie socioconstructiviste : avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.
- Une complémentarité des lieux de formation : la collaboration avec les lieux de stage dans le cadre d'un apprentissage par alternance.
- Une valorisation de l'apprentissage clinique.
- L'expérimentation d'analyses de la pratique professionnelle.

6. La mise en œuvre

Afin de permettre l'acquisition des compétences pour être présenté aux épreuves du DE, l'institut propose sur 2 semestres :

Une formation théorique de 145h dont 21h de FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence). *L'attestation est obligatoire pour être présenté au DEI.*

525 h de stage réparties sur 2 stages.

Un suivi pédagogique de 10h et 10h d'accompagnement à l'élaboration du travail écrit.

7. Prérequis

- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Situation administrative en règle.
- Expérience d'emploi dans le secteur paramédical **très fortement conseillée**.

Selon l'Arrêté du 21/04/2007 relatif aux « Conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux » - Titre III « Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants », l'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée à la production :

du **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France**,

du **certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession**.

Dates de formation : 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019, session DEI juillet 2019

Semestres	Contenus	Nombre d'heures		Validation obligatoire
S1	Compétence 1 : UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	15 h CM	25 h TD	Validation
Stage de 5 semaines en semestre 1		175 h		Compétences 1, 2, 4 et 9
S2	Compétence 1 : UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique	5 h CM	25 h TD	Validation
	Compétence 4 : UE 4.3 S2 Soins d'urgence UE 4.4 S4 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical (transfusion sanguine)	6 h CM 6 h CM	15 h TD 34 h TD	Validation Validation
Stage de 10 semaines en semestre 2		350 h		Compétences 1, 2, 4 et 9
S1 et S2	Suivi pédagogique	10 h		
S2	Accompagnement à l'élaboration d'un travail écrit	10 h		Validation
La présentation au DEI est assujettie à la validation des éléments obligatoires.				
Légende :				
S : Semestre UE : Unité d'enseignement CM : Cours magistraux TD : Travaux dirigés		Compétence 1 : Evaluer une situation et établir un diagnostic dans le domaine infirmier Compétence 2 : Concevoir et établir un projet de soins infirmiers Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes		



Inscription

2018-2019

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

POUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UN DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE OU D'UN DIPLÔME, CERTIFICAT OU AUTRE TITRE PERMETTANT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

DU 3 SEPTEMBRE 2018 AU 5 JUILLET 2019

NOM : _____

(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

NOM D'ÉPOUSE : _____

(Éventuellement)

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

LIEU DE NAISSANCE : _____

TÉLÉPHONE : _____

PORTABLE : _____

MAIL : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITÉ : _____

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL VOUS EXERCEZ OU ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TÉLÉPHONE : _____

MAIL : _____

FONCTION ACTUELLE : _____

SECTEUR D'ACTIVITÉ : _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOTRE INSCRIPTION NE SERA DÉFINITIVE QU'À RÉCEPTION DE LA PRÉSENTE FICHE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉE DES PIÈCES À FOURNIR ET DE LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION PAR LA DIRECTRICE DES FORMATIONS SANITAIRES APRÈS ENTRETIEN INDIVIDUEL PRÉALABLE.

VOUS DEVEZ FOURNIR cette fiche d'inscription dûment complétée ainsi que les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation pour l'inscription précisant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'e-mail
- Un curriculum vitae
- Une copie de l'original de votre diplôme ou titre ainsi que sa traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français
- Une copie de votre titre de séjour en cours de validité si vous êtes de nationalité étrangère ou une pièce d'identité en cours de validité si vous êtes de nationalité française
- Une attestation d'assurance maladie
- Une photo d'identité
- Un chèque de 106 € pour frais de dossier (il est rappelé que cette somme ne sera en aucun cas remboursée sauf pour les demandes relevant de l'article L221-18 du code de la consommation)*

**Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, le formulaire de rétractation annexé est à adresser en recommandé avec accusé réception.*

DATE : _____

SIGNATURE
(obligatoire)

--

Livraison
prévisionnelle
Février 2018



Nouveau bâtiment de formation

Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

Auvergne-Rhône-Alpes

à Latour-Maubourg - Valence

RENSEIGNEMENTS



04.75.43.20.03



irfss.valence@croix-rouge.fr

3 500 m²

dédiés à
la formation

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

